

30 janvier 2007

07.106

Interpellation du groupe PopVertsSol**Egalité devant l'impôt**

Près de la moitié des contrôles effectués par l'office de taxation des personnes morales laissent apparaître des erreurs.

Les contrôles sont cependant rares au vu du manque de taxateurs/contrôleurs fiscaux affectés aux personnes morales. Cette situation est d'ailleurs connue des entreprises qui, sachant que le risque d'être contrôlé est faible, sont plus enclines à "arranger" leurs déclarations. C'est bien évidemment inacceptable en soi, et d'autant plus face aux autres personnes morales qui déclarent leur situation fiscale de manière exacte.

Afin de dissuader les fraudeurs et de ne pas pénaliser les entreprises intègres ainsi que pour être en mesure d'appliquer la règle de l'égalité devant l'impôt, il est indispensable de renforcer les contrôles fiscaux.

Les soussigné-e-s souhaitent interpeller le Conseil d'Etat à ce sujet et sur la possibilité d'engager entre quatre et huit taxateurs/contrôleurs fiscaux affectés au contrôle des personnes morales. Il s'agit d'une mesure immédiatement applicable dans l'attente des projets visant à modifier l'ensemble de la fiscalité.

Rappelons qu'un taxateur rapporte généralement plus qu'il ne coûte. Au vu du souci constant d'améliorer les finances de l'Etat, une possibilité pour déterminer le nombre de taxateurs/contrôleurs à engager pourrait donc être d'augmenter leur nombre tant que les engagements rapportent davantage qu'ils ne coûtent.

Signataires: L. Boegli, D. de la Reussille, V. Pantillon, M. Ebel, B. Horisberger, M.-F. Monnier Douard, G. Hirschy, P. Herrmann, P.-A. Thiébaud, C. Leimgruber, P. Erard, D. Angst, J.-C. Pedroli et A. Bingolf.